



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvere, tenue ce 3 février 2025, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvere, à 20 h 00.

Sont présents :

Mme Sylvie Tanguay, mairesse

M. Éric Chassé, conseiller n°2

M. André Casavant, conseiller n°4

Siège n°4, vacant

M. Yan Dagenais, conseiller n°5

Sont absents : Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1 et M. Marc St-Louis, conseiller n°6 ;

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice générale/greffière-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Tanguay.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et constate qu'il y a quorum.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préalablement remis aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUR PROPOSITION du conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Éric Chassé ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. SUIVI DES DOSSIERS

En décembre dernier, il a été résolu que le conseil municipal participe à la campagne provinciale de sensibilisation contre le radon de l'Association pulmonaire du Québec, en se procurant 10 détecteurs de radon(dosimètres) modèle Alpha Track AT100(détecteur à usage unique). Il avait été aussi résolu par le conseil que les détecteurs seraient vendus à ceux en désirant un au montant de 40.00\$.

Il est maintenant possible d'en faire l'achat en appelant au bureau municipal.

2025-02-016

2025-02-017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

4. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE N/A

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- 5.1 Invitation au souper gastronomique de la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska
- 5.2 Invitation de l'UPA à la Journée de l'eau

6. RAPPORT DES ÉLUS (ES)

Sylvie Tanguay :

MRC :

- Renouvellement des cadets pour 2025.
- Les municipalités de Sainte-Marie-de-Blandford et de Sainte-Gertrude seraient à l'étude pour des tours cellulaires. Plusieurs citoyens se sont questionnés à savoir si ce sera seulement les clients de Sogetel qui allaient en profiter, puisque que se sera des tours Sogetel ? La réponse est non, puisque le partage entre les compagnies doit obligatoirement se retrouver dans le contrat selon les obligations gouvernemental.
- Processus d'embauche pour un/une agent(e) en développement, le conseil des maires à décider de changer de direction concernant ce projet. Ils procèderont plutôt à l'embauche d'une agence qui se nomme le groupe TACT concernant l'urgence d'agir afin d'aller rapidement de l'avant pour la survie de l'urgence de Fortierville.

7. LÉGISLATION

7.1 Dépôt de la lettre de démission de Mme Nathalie Emond

La présidente d'assemblée donne la parole à madame Alexandra Brière-Malo, directrice générale/greffière-trésorière, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépose la lettre de démission de madame Nathalie Emond, à titre de conseillère de ladite municipalité.

La lettre de démission a été reçue le 28 janvier 2025 et est effective en date du jour de réception de démission.

De plus, elle informe le conseil municipal et l'assistance de la vacance au poste de conseiller n°3 et que celui-ci sera comblé lors de l'élection générale en novembre 2025 le tout conformément aux dispositions de l'article 337 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller André Casavant ;

ET RÉSOLU de déposer lettre de démission de Mme. Nathalie Emond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Ajout d'un addenda au contrat de la directrice générale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvère a signé un contrat de travail avec la Directrice Générale, Alexandra Brière-Malo, en date du 19 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité et la Directrice Générale ont convenu de modifications à certains termes du contrat, et qu'il est nécessaire d'ajouter un addenda pour officialiser ces changements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

2025-02-018

2025-02-019



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

ET RÉSOLU par le conseil municipal que l'addenda au contrat de travail de la Directrice Générale, Alexandra Brière-Malo, soit approuvé tel qu'il a été rédigé et convenu entre les parties, et qu'il soit signé par la Directrice Générale et la Mairesse, Sylvie Tanguay;

QUE ledit addenda fasse partie intégrante du contrat initial, et ce, à compter de la signature du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-02-020

8.1 Indexation de la rémunération des élu(es) pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le règlement du traitement des élus prévoit un taux d'augmentation annuel selon l'indice IPC;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne du taux d'indice IPC pour l'année 2025 est de 2.4% ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller André Casavant, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU que la rémunération des élus pour l'année 2025 soit augmentée de 2.4%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-021

8.2 Autorisation pour le congrès de l'ADMQ 2025

CONSIDÉRANT QUE se tiendra le congrès annuel de l'ADMQ, du 18 au 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 585\$ (taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise une dépense et le paiement au montant 585\$ (taxes en sus) pour l'inscription de la directrice générale/greffière-trésorière;

QUE le conseil autorise également les dépenses reliées aux frais de déplacement, repas et d'hébergement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-022

8.3 DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2025 DE L'OMH

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le budget 2025 de l'Office Municipal d'Habitation Au Cœur du Québec (OMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yan Dagenais ; appuyé par le conseiller André Casavant ;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le budget 2025 de l'Office Municipal d'Habitation Au Cœur Du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

2025-02-023

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylver

8.4 Demande d'appui de Poste Canada

Attendu que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail*;

Attendu que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du *Code canadien du Travail* et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au *Protocole du service postal canadien*;

Attendu que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

Attendu que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

Attendu que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

Attendu que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

Attendu qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

Tous les conseillers présents étant contre, il est résolu de rejeter cette demande d'appui.

Refusée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-02-024

8.5 Demande de Madame Karol-Ann Charland, intervenante milieu à la clef de la galerie

CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Karol-Ann Charland, intervenante milieu à la clef de la galerie, un organisme communautaire située à Fortierville.

CONSIDÉRANT QUE madame Charland souhaiterait pouvoir offrir des activités gratuitement à nos citoyens au courant de l'année 2025, mais pour se faire elle aurait besoin d'avoir accès à une salle. Une première activité pourrait même avoir lieu dès le mois de mars selon les dates de disponibilités, l'activité se déroulerait de 16h à 18h.

SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise un essai pour une première activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

2025-02-025

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

8.6 Demande d'aide financière de l'ARLPHCQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'ARLPHCQ pour poursuivre le maintien de l'offre en loisir aux personnes handicapées sur le territoire de la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'ARLPHCQ est le développement du loisir inclusif pour les personnes handicapées. Entre autres, elle coordonne le financement des différents organismes procurant des loisirs adaptés, sécuritaires et de qualité pour les personnes handicapées.

CONSIDÉRANT QUE comme l'an passé, pour les municipalités de moins de 1 500 habitants, ils suggèrent une contribution équitable pour chacune d'elles s'élevant à plus ou moins 0.25\$/citoyen. Celle-ci représenterait pour notre municipalité un montant de plus ou moins 200\$.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande d'aide financière de l'ARLPHCQ pour un montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. GESTION FINANCIÈRE

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de janvier 2025 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 80 187,75 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Sylvie Tanguay certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais; appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de janvier 2025, soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

N/A

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Renouvellement d'entente avec D2E

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de la compagnie D2E concernant l'entretien informatique et du support annuel en lien avec le système de contrôle des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services au coût de 2 500,00\$(avant taxes) pour l'année 2025, ce qui inclus :

- Trois entretiens informatiques à distance qui incluent mise à jour, vérification, entretien backup et recommandations si nécessaire;
- Une visite sur place pour s'assurer du bon fonctionnement;

2025-02-026

2025-02-027



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

- Du support à distance pour tout diagnostique de problème ou modifications mineurs.

PAR CONSÉQUANT, sur proposition du conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'entente avec D2E pour un montant annuel de 2 500,00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 Dépôt liste des permis et certificats – janvier 2025

Aucun permis pour le mois de janvier 2025.

13. LOISIRS ET CULTURE

N/A

14. DIVERS

N/A

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27. (Le tout selon les articles 29 à 39 inclusivement du Règlement n°375 sur la régie interne des séances du conseil).

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

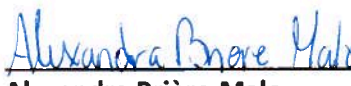
L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller André Casavant;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Sylvie Tanguay
Mairesse


Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Sylvie Tanguay
Mairesse